

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3809-2012
PHASE 1

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2012-2013
DE GAZ MÉTRO

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**ERRATUM À LA VERSION RÉVISÉE DU 19 OCTOBRE 2012 (C-SÉ-AQLPA-0011, SÉ-AQLPA-1, Doc. 1 v.r.) DU
RAPPORT SUR LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER DE GAZ MÉTRO – HORIZON 2013-2015 ET LA
MODIFICATION TARIFAIRE RELATIVE À LA CLIENTÈLE INTERRUPTIBLE**

Jacques Fontaine, ing.
Brigitte Blais, analyste

Préparé pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

La version révisée du 19 octobre 2012 (C-SÉ-AQLPA-0011, SÉ-AQLPA-1, Doc. 1 v.r.) du *Rapport sur le Plan d'approvisionnement gazier de Gaz Métro – Horizon 2013-2015 et la modification tarifaire relative à la clientèle interruptible* est rectifiée comme suit :

- A la page 10, à la 5^e ligne à partir de la fin, les mots « 140,541 *pieds cubes* » doivent se lire « 140,541 milliards de pieds cubes ».
- À la page 18, à la ligne 11, les mots « *Molécule+Transport de Dawn à GMI-EDA* » doivent se lire « *Molécule+Transport de Dawn à GMI-NDA* »